



Liquidation de communauté de biens

Par Visiteur

Bonjour je suis actuellement en divorce et bientôt, nous passons au notaire, je voulais savoir si une reconnaissance de dettes pouvait être prise en compte dans la liquidation de la communauté, en effet on m'a prêté de l'argent il y a deux an, et je voulais faire une reconnaissance de dettes maintenant, afin de ne pas être lésé par la division des biens, si cela ne fonctionne pas, comment puis je faire ?
merci

Par Visiteur

Cher monsieur,

bonjour je suis actuellement en divorce et bientôt, nous passons au notaire, je voulais savoir si une reconnaissance de dettes pouvait être prise en compte dans la liquidation de la communauté, en effet on m'a prêté de l'argent il y a deux an, et je voulais faire une reconnaissance de dettes maintenant, afin de ne pas être lésé par la division des biens, si cela ne fonctionne pas, comment puis je faire ?

Une reconnaissance de dette, surtout si elle est corroborée par un tiers est tout à fait valable à la condition que celle-ci soit réelle et non fictive. Le notaire aura alors à la prendre en compte.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci